

N° 09

Septembre 2022

UNISYLA LA FORÊT RÉVÉLÉE

L'actualité de notre coopérative

Côté forêt

Label Bas-Carbone : de nouveaux financements pour nos adhérents

Rencontre avec...

Guillaume de la Roche Aymon
et Henri Suzat,
propriétaires forestiers

Zoom sur

Rougisement du Douglas



UNISYLA
RÉVÉLONS NOS FORÊTS

3 — Éditorial

4 — Repères

Parole de / Chiffre clé / En son / Notre plateforme / Agenda

5 — Point de vue

Vie de la coopérative..... 5

Retour sur nos assemblées générales

Côté marché 6

L'emballage à base de bois, marché dynamique et essentiel

Côté forêt..... 8

Label Bas-Carbone : de nouveaux financements pour nos adhérents

10 — Regards

Rencontre avec..... 10

Guillaume de la Roche Aymon et Henri Suzat, propriétaires forestiers

4 questions à..... 12

Géraldine Fournier et Roxane Tournaire, responsable et assistante du service Qualité Sécurité Environnement d'UNISYLVA

14 — Actualités

En bref..... 14

Pensez à votre bilan décennal !

RTG Occitanie

Aides au renouvellement forestier, version 2022 du Plan de Relance

Zoom sur..... 15

Rougisement du Douglas

16 — Mon UNISYLVA



13



15

Publication de SCA Unisylva — ISSN 2497-3947

Directrice de la publication : Géraldine Fournier
Assistante de la publication : Roxane Tournaire
Site de Marmilhat — 10 allée des Eaux et Forêts
63370 Lempdes
+33 (0)4 73 88 88 92

Conception, création et mise en page : **PERISCOPE**
Crédits photographiques : AdobeStock, UNISYLVA



Services aux propriétaires forestiers





Bertrand Servois
Président d'UNISYLVA

Du feu, du carbone et des forêts...

À l'heure où j'écris ces lignes, le feu a ravagé plus de 26 000 hectares de forêts du Sud-Ouest. Le plus grand incendie depuis celui de 1949 et pourtant beaucoup a été fait pour éviter ces catastrophes. Ce drame se limitera-t-il aux forêts méridionales ou risque-t-on de voir ces feux remonter plus au nord ? Comment anticiper, se préparer pour éviter que de tels événements ne prennent des dimensions dramatiques ? Tels sont nos enjeux !

Ces dernières années, nous avons assisté à des mégafeux aux États-Unis, en Grèce, au Portugal et en Australie. En connaissons-nous aussi en France ? Le changement climatique se fait sentir de plus en plus : chaleur et sécheresse, mais aussi tempêtes de grande violence. Souvenons-nous de 1999 et 2000.

Depuis 70 ans, les forestiers des Landes ont mis en place un système de prévention appelé DFCI : surveillance, intervention rapide, équipement de pistes et de points d'eau pour intervenir dans les massifs, en étroite collaboration avec les services des soldats du feu.

« Le Label Bas-Carbone est un mode de financement du reboisement. »

Déjà, nous nous en préoccupons dans nos régions plus au nord. Les étés secs et chauds que nous vivons seront propices aux incendies. Les forestiers privés, les pouvoirs publics et les régions devront travailler pour mettre en place les moyens de prévention et de lutte adéquats.

Dans le cas présent, plusieurs incendies sont d'origine criminelle et d'autres liés à l'abandon de toute gestion depuis des lustres. Contrairement à ce que disent de bons esprits qui savent tout, ce n'est pas en laissant la forêt en libre évolution et sans entretien qu'on la protège. Il nous faudra dans les jours et mois à venir répondre de façon argumentée et homogène aux conseils qui ne manqueront pas de fleurir. Pour faire en sorte que vos forêts supportent ces évolutions climatiques, UNISYLVA, avec l'appui de son directeur technique Emmanuel Cacot, travaille sur ces sujets en étroite collaboration avec les autres coopératives. Le Label Bas-Carbone est un mode de financement du reboisement.

Enfin, il est nécessaire de développer l'assurance contre l'incendie et les tempêtes en forêt. Cela progresse, mais semble-t-il, trop lentement par rapport aux risques encourus.

Rappelons que la forêt gérée est une réponse contre le changement climatique par le stockage, la séquestration du carbone et par la substitution du bois à d'autres matériaux plus énergivores.

Parole de...



« Nous intégrons les nouvelles exigences aux procédures, consignes et documents pour leur prise en compte dans les méthodes de travail. »

Géraldine Fournier et Roxane Tournaire du service Qualité Sécurité

Environnement d'UNISYLVA

> L'interview à retrouver p.12

Chiffre clé

93 %

C'est la part des clients français des usines d'emballage bois en France (palettes, cagettes, etc.)

> Côté marché p.6

En son

Podcast sur le changement climatique

UNISYLVA, soucieuse de l'enjeu que représente le changement climatique pour ses adhérents, travaille depuis plusieurs années avec des coopératives partenaires sur l'adaptation de la forêt au changement climatique.

Emmanuel Cacot, directeur technique, présente dans ce podcast les outils et les stratégies développés par UNISYLVA.

La première étape est de réaliser un diagnostic de la vulnérabilité des peuplements en utilisant des outils tels que ClimEssences ou BioClimSol. La suivante sera d'adapter et diversifier la gestion sylvicole : réaliser des interventions d'intensité réduite, mais plus régulières afin de limiter les stress, là où les essences ne sont plus en place, procéder à des migrations assistées qui consistent à faire migrer par plantation des essences méditerranéennes ou de provenances plus sudistes vers le nord... Enfin, il conviendra de former et informer les propriétaires et techniciens forestiers.

Grâce à cela, nous aurons encore de belles forêts dans 100 ans, différentes très certainement de ce que l'on connaît de nos jours, pour nos enfants et petits-enfants !

[> Le podcast](#)

Notre plateforme

Notre site de vente en ligne est maintenant pleinement opérationnel. Sur 2022, ce seront 10 ventes de feuillus ou de résineux qui auront été organisées grâce à ce système. Les propriétaires adhérents qui ont des lots en vente peuvent y assister en direct grâce à des codes de connexion spécifiques qui leur sont transmis par UNISYLVA.

Par ailleurs, une nouvelle fonctionnalité a été rajoutée concernant la labellisation des lots de bois UE permettant de s'assurer que les lots labellisés sont bien achetés par des entreprises disposant également de ce label. En effet, seules les entreprises labellisées s'engageant à réaliser une première transformation des bois en Europe, peuvent acheter les lots de bois UE proposés par les propriétaires forestiers

Agenda

Nos dernières ventes pour l'année 2022

DATE	LIEU / MODE DE VENTE	COMPOSITION DU CATALOGUE
6 octobre 2022	Châtel-Guyon (63)	Résineux
20 octobre 2022	Vente en ligne	Feuillus
3 novembre 2022	Vente en ligne	Résineux
17 novembre 2022	Cheverny (41)	Feuillus
15 décembre 2022	Vente en ligne	Feuillus et Résineux



Vie de la coopérative

Retour sur nos assemblées générales

Une belle occasion de vous présenter les réalisations de l'année 2021, les résultats financiers d'UNISYLVA, les projets en cours, mais aussi d'aborder avec vous, des thématiques d'intérêt pour tout sylviculteur.

Nos quatre assemblées générales de section se sont déroulées aux mois de mai et juin. Notre assemblée générale plénière s'est tenue le 24 juin, en Auvergne, sur le site de l'usine de production de granulés bois, Biosyl Auvergne.

2021, une année de croissance exceptionnelle ! Les marchés porteurs, les aides de l'État au travers du Plan de Relance, le recrutement de personnel, le développement des services et des outils ont permis d'atteindre un chiffre d'affaires de 68,8 millions € (+33 %/2020). Ce sont les activités ventes qui enregistrent les plus fortes hausses avec un CA qui progresse de +52 %/2020 pour les ventes pour compte (bois de qualité) et +30 %/2020 pour les contrats d'approvisionnement (bois de qualité standard, industrie, emballage, charpente, chauffage, énergie).

Cette année, nous avons pu vous proposer, après une période organisée en distanciel, des réunions forestières sur des thématiques d'intérêt. Les étés sont de plus en plus secs et chauds, cet été l'a encore largement prouvé. C'est une conséquence directe du changement climatique que nous subissons. En région Centre, une visite sur le thème du dépérissement des chênes s'est déroulée sur la propriété du Groupement Forestier de Viessac la Clouze. Nos équipes vous ont présenté des solutions innovantes pour la surveillance de l'état sanitaire des parcelles forestières, le suivi des dépérissements pour une commercialisation des chênes dépérissants avant leur mort biologique. En Bourgogne, Limousin et Auvergne, vous avez pu découvrir le parcours de M. Gérard Boursier, propriétaire investi pour la mise en valeur de petites parcelles forestières ; l'histoire des forêts françaises avec M. Jean-Marie Ballu, auteur, conférencier, ingénieur général honoraire des Ponts, des Eaux et des Forêts ou le site de la nouvelle usine de granulés, Biosyl Auvergne, avec M. Antoine de Cockborne, son président.



CHIFFRES CLÉS UNISYLVA 2021

150 collaborateurs
dont 26 créations de postes sur une année
17 agences et bureaux, présents sur 24 départements
12 962 adhérents
374 517 ha en gestion
68,8 M€ de chiffre d'affaires
965 000 m³ de bois vendus
450 dossiers de subvention de reboisement « Plan de Relance » représentant 2 200 ha de futures forêts
204 nouveaux documents de gestion durable pour une surface gérée de 10 982 ha
1 100 ha de renouvellements naturels et assistés
905 000 plants mis en place
5 100 chantiers et prestations réalisés

Côté marché

L'emballage à base de bois, marché dynamique et essentiel

Imaginons un monde sans palettes en bois pour transporter ou stocker les innombrables marchandises qui arrivent de l'usine voisine ou du monde entier et transitent par les centres logistiques avant d'être livrées au détail, à la porte de chacun. Imaginons organiser les récoltes de légumes, de fruits sans supports à base de bois, ou conditionner des huîtres sans bourriches.

L'emballage bois est un élément structurel et structurant de l'économie. Ces produits à base de bois, plutôt volumineux, nécessitent une fabrication et une transformation dans une industrie locale et par nature peu délocalisable.

C'est ainsi que le secteur de l'emballage bois vend 93 % de sa production à des clients français, et dans tous les secteurs d'activités.

pin, permettant d'allier solidité et légèreté. Les emballages alimentaires spéciaux (boîte à fromage, emballage pour la cuisson) seront produits avec du déroulage de peuplier de premier choix.

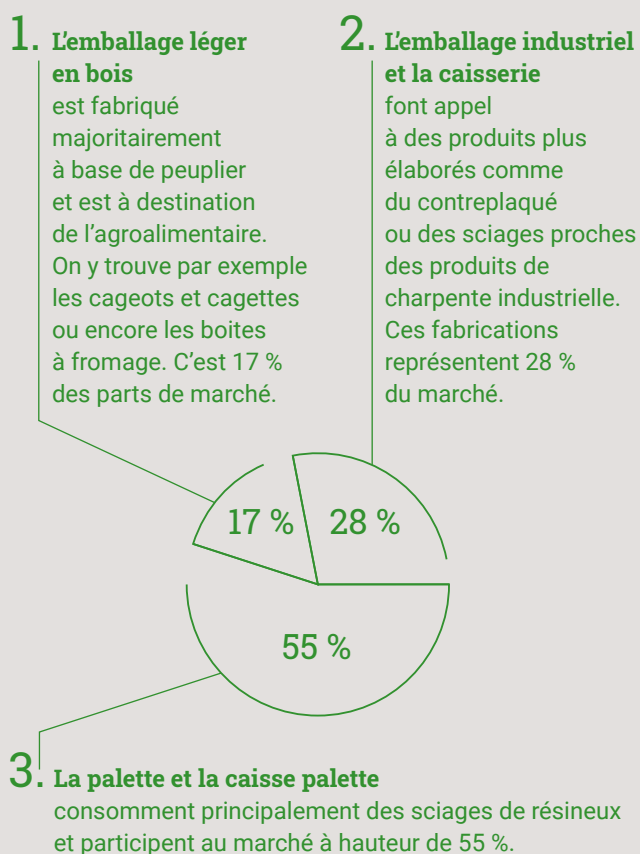
L'emballage à base de bois se répartit donc en trois grandes catégories :

Environ 4,5 millions de m³ des grumes et billons récoltés chaque année sont destinés à l'emballage, soit 23 % de la récolte totale de bois d'œuvre en France.

Les usines de la première transformation fabricant des produits à destination de l'industrie de l'emballage consomment globalement des grumes et des billons de qualités secondaires. Ces produits de nos forêts, dont la récolte est essentielle pour une bonne gestion de la sylviculture, permettent aujourd'hui d'optimiser sérieusement la valorisation des coupes.

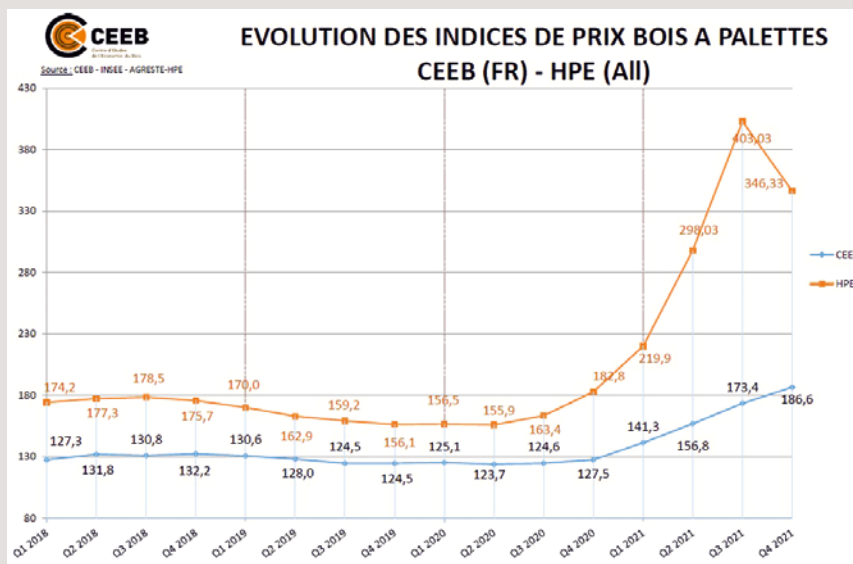
En effet, lors d'une éclaircie de futaie résineuse, une partie significative du bois d'œuvre récolté sera valorisée en sciage pour l'emballage et la palette. Les produits issus de peupleraies conduites avec peu d'élagages trouveront souvent une place dans des usines de déroulage fabriquant des cageots.

Certaines catégories d'emballages bien spécifiques permettront quant à elles une valorisation maximale des bois de première qualité. Les caisses de transport par exemple sont constituées de contreplaqués à base de peuplier ou de



Depuis le début de l'année 2021, dopé par une forte croissance, le secteur de l'emballage est très porteur et notamment pour le bois à palette. Les indices des prix des sciages publiés par le Centre d'Études de l'Économie et du Bois (CEEB) l'attestent.

CEEB : Indice de prix du Centre d'Études de l'Économie et du Bois pour la France
HPE : Indice de prix du Holzpackmittel-Paletten-Exportverpackung pour l'Allemagne
Q1/Q2/Q3/Q4 : Trimestres



La première partie de la hausse s'explique par une forte reprise des flux de marchandises à l'issue de la crise sanitaire COVID.

en provenance de Russie, Ukraine et Biélorussie. C'est 20 % pour l'Allemagne.

Avec un décalage dans le temps, les prix des grumes et billons destinés à l'emballage ont également connu une embellie, de l'ordre de 25 % (impact transport compris).

La crise ukrainienne pourrait avoir un impact significatif sur le marché de l'emballage bois au niveau européen. Par exemple, aux Pays-Bas, 30 % des palettes sont issues de bois

Au-delà de l'intérêt vertueux de cette partie de l'économie dans la filière, l'emballage à base de bois présente un intérêt évident pour l'environnement, chaque produit en circulation stockant en permanence une part importante de CO₂, limitant la consommation d'énergies fossiles comme le suggère ce schéma publié par le « Grow » (Group Recycling Of Wood).



Label Bas-Carbone : de nouveaux financements pour nos adhérents

Le Label Bas-Carbone, créé par le ministère de la Transition Écologique en 2018, a pour objectif de contribuer à la lutte contre le changement climatique, suite à la COP 21 de Paris en 2015. Il permet aux propriétaires forestiers de bénéficier de financements pour leurs investissements en forêt, sous certaines conditions. Ces financements potentiels de projets sont assurés par des entreprises, des associations, des collectivités voire des particuliers souhaitant réduire et compenser leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) par le biais de la séquestration de CO₂ forestier.

Les méthodes labellisées

Il existe à ce jour 11 méthodes de réduction ou de compensation de carbone, six agricoles, trois forestières, une dans le secteur du transport, et une dernière dans le bâtiment. Fort naturellement, les méthodes forestières sont celles nous intéressant au premier chef. Elles consistent dans :

- le boisement de terres agricoles, landes ou friches ;
- le reboisement de peuplements forestiers dégradés suite à une tempête, un incendie, un dépérissement intense, des attaques sanitaires ;
- le balivage de taillis en futaie sur souche.

En ce qui concerne le boisement de terres agricoles, ces terres doivent être non-forestières depuis au moins 10 ans, pour une surface minimale de 0,5 ha. En cas d'embroussaillage, le volume de bois fort doit être inférieur à 15 m³/ha.

Pour la reconstitution de forêts dégradées, il s'agit de parcelles lourdement sinistrées, depuis moins de 5 ans, d'une surface minimale de 0,5 ha, en situation d'impasse sylvicole.

La conversion de taillis en futaie sur souche, d'une surface minimale équivalente aux autres méthodes, consiste à passer d'un peuplement qui ne produit que du bois de chauffage ou d'industrie à un peuplement qui va produire du bois d'œuvre.

Fonctionnement du label

Un calcul des tonnes de carbone séquestrées par le peuplement forestier mis en place, grâce à la photosynthèse, est réalisé

en prenant en compte une période de 30 ans. Les quantités dépendent des essences mises en place, de la fertilité des sols, du devenir des bois... Plus le peuplement aura une bonne croissance, meilleure sera sa captation de carbone.

Les démarches administratives sont assez simples bien qu'un peu longues. Une fois les conditions d'éligibilité du projet vérifiées par le technicien, le montage du projet est effectué par UNISYLVA, qui se charge de soumettre le dossier aux Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), autorités déconcentrées chargées de la labellisation des projets Bas-Carbone pour le compte du ministère de la Transition Écologique. Une fois la labellisation obtenue, le projet de boisement, reboisement ou balivage est publié sur le site internet du ministère, et ouvert au financement.

Enfin, un audit par un tiers de confiance est effectué 5 ans après la plantation afin de vérifier l'état de cette dernière et permettre au ministère de la Transition Écologique de certifier de façon définitive les crédits carbone séquestrés.

Les plus du Label Bas-Carbone

Au-delà des quantités de CO₂ stockées par la plantation, d'autres paramètres sont pris en compte et évalués : diversité des essences utilisées dans le projet, conservation ou création de lisière, ripisylve, maintien de zones avec des arbres morts ou sénescents, appel à des entreprises locales pour réaliser les travaux... Tout cela conduit à des notes concernant les aspects environnementaux et sociaux.

Situation du propriétaire et conditions d'éligibilité

Le propriétaire porteur de projet peut être une personne en nom propre, une indivision, ou toute structure juridique que nous pratiquons en forêt (SCI, GF, SCEA...)

Les règles d'éligibilité sont simples et peu nombreuses.

Le propriétaire doit s'engager à maintenir l'état boisé de son projet pendant une durée de 30 ans. L'autorité ou son représentant local peut en effet venir contrôler sur le terrain la réalité du boisement. En cas de transmission ou de cession de la parcelle ou de la forêt concernée, l'obligation de maintien de l'état boisé est transmise aux ayants droit ou à l'acquéreur. Autre critère d'éligibilité, le projet doit nécessairement être intégré dans un Document de Gestion Durable (DGD), que ce soit un Plan Simple de Gestion (≥ 25 ha) ou un Règlement Type de Gestion.

De plus, le porteur de projet doit s'assurer que le projet ne bénéficie pas d'autres aides ou de subventions supérieures à 50 % de la valeur du projet.

Enfin, il faut savoir que le Label Bas-Carbone est compatible avec le crédit d'impôt lié au DEFIL travaux.

Quels financements pour le propriétaire ?

UNISYLVA dans sa recherche de financeurs pour ses adhérents a pour objectif d'obtenir des financements atteignant 60-80 % du montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre administrative. Dans les travaux pris en compte sont intégrés la préparation du terrain (autres que les labours non autorisés dans le cadre du Label Bas-Carbone), la fourniture des plants et leur mise en place, les protections contre le gibier, ainsi que les entretiens de la jeune plantation pendant 5 ans.

Votre coopérative s'occupe de rechercher ces financements auprès des entreprises, associations et collectivités. Ce sont bien les tonnes de CO₂ que ces organismes souhaitent avant tout acquérir pour compenser leur empreinte carbone.

Néanmoins, nous encourageons toute initiative et toute idée de financeurs (contacts au sein d'entreprises, grandes ou petites, ayant une politique RSE positive) de la part de nos adhérents comme de nos employés afin d'étendre nos possibilités de financement.

Si vous avez des parcelles ou des projets forestiers correspondant à ces différents critères, n'hésitez pas à joindre votre agence dont vous trouverez les coordonnées sur www.unisylva.fr

Pour plus d'informations, rendez-vous à la page Compensation Carbone <http://www.unisylva.fr/services/services-pro/compensation-carbone.html#carto>



Rencontre avec...

Guillaume de la Roche Aymon, propriétaire forestier dans le Loir-et-Cher



Guillaume de la Roche Aymon est le gérant du Groupement Forestier de Saint-Aignan, constitué notamment du massif de Gros Bois, dans le Loir-et-Cher, d'une surface de 1 500 ha de résineux. Il est également administrateur d'UNISYLVA.

POUVEZ-VOUS NOUS DÉCRIRE VOTRE FORÊT EN QUELQUES MOTS ?

Il s'agit d'un massif dans le sud du Loir-et-Cher, constitué essentiellement de pins laricio de Corse et pins sylvestres depuis la fin du XIX^e siècle. Nous avons une plaine, au cœur du massif, composée d'anciennes terres agricoles, que nous souhaitons partiellement reboiser. Nous avons donc monté un projet de boisement de 15,5 ha de terres agricoles avec UNISYLVA.

CONNAISSIEZ-VOUS AUPARAVANT LE LABEL BAS-CARBONE, DONT BÉNÉFICIE VOTRE PROJET DE BOISEMENT ?

En effet, je connaissais déjà ce dispositif de financements, par le biais de mes lectures ainsi que par des échanges que j'ai pu avoir avec d'autres acteurs du crédit carbone, avec qui j'ai été mis en contact. Plus tard, j'ai eu de nombreuses discussions avec UNISYLVA et notamment Alexis Ménard, directeur de l'agence Centre Ouest et Emmanuel Cacot, directeur

« Ce label permet
aux propriétaires
adhérents de bénéficier
de financements avec
lesquels nous pouvons
envisager des travaux
forestiers. »

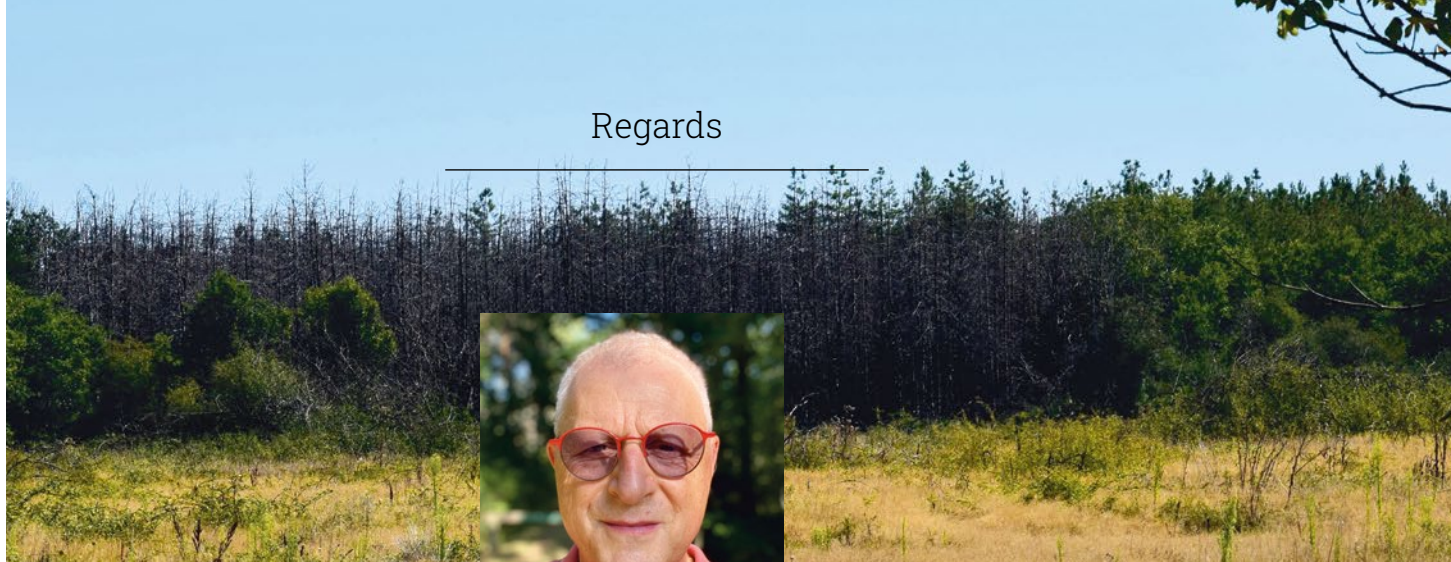
technique et les ai informés de mon désir de monter un projet de boisement selon ce dispositif, ce que nous avons fait. Nous allons donc reboiser en pins maritimes et pins laricio de Corse, avec du bouleau en essence d'accompagnement afin de développer la biodiversité et d'enrichir les sols, selon

le cahier des charges du label. Nous allons planter avec une assez forte densité afin de se prémunir des dégâts des grands cervidés.

QUELS CHANGEMENTS LE LABEL BAS-CARBONE VA-T-IL APPORTER À VOTRE GESTION FORESTIÈRE ?

Ce label permet aux propriétaires adhérents de bénéficier de financements avec lesquels nous pouvons envisager des travaux

forestiers, notamment sur nos peuplements dépérissants, la sécheresse causant beaucoup de tort au pin sylvestre dans ce massif et ailleurs. Nous allons certainement replanter avec ces mêmes essences de pins maritime et laricio, qui se comportent bien face au changement climatique en Sologne.



Henri Suzat, anesthésiste-réanimateur, est propriétaire d'une forêt d'un peu plus de 15 ha. Cette forêt de pins laricio de Corse et de pins maritimes est située sur la commune de Vienne-en-Val, dans le Loiret. Elle a malheureusement été incendiée en totalité en juillet 2020.

Rencontre avec...

Henri Suzat, propriétaire forestier dans le Loiret

POUVEZ-VOUS NOUS DÉCRIRE VOTRE FORÊT EN QUELQUES MOTS ?

Nous avons acheté avec mon épouse cette forêt de 15,5 ha en 2015 sans idée de production de bois, mais plutôt orientée vers le loisir cynégétique. Nous avons sur notre territoire beaucoup d'animaux (faisans, pigeons, renards, chevreuils, sangliers). Nous avons installé des miradors tant pour la chasse que pour l'observation de la nature.

« Avec les problématiques de changement climatique, la forêt est la solution pour séquestrer du carbone via la photosynthèse. »

COMMENT EN ÊTES-VOUS VENU À ADHÉRER À UNISYLVA ?

En juillet 2020, un incendie involontaire, après plusieurs semaines de sécheresse, déclenché depuis la route a ravagé 350 ha de terres agricoles et de forêts, dont notre

propriété. Une fois passés la surprise et l'abattement, nous avons contacté UNISYLVA par le biais d'un ami adhérent et avons rencontré un technicien à l'automne suivant, qui nous a conseillé de couper le peuplement avant de pouvoir envisager de replanter. Le bois a été vendu comme bois énergie.

CONNAISSIEZ-VOUS LE LABEL BAS-CARBONE ?

Non, je n'avais pas de connaissances particulières des dispositifs d'aides aux propriétaires forestiers. Mais le technicien UNISYLVA nous a parlé de différents dispositifs d'aides potentielles, et a monté un dossier Bas-Carbone pour notre forêt, dans le cadre d'un reboisement de peuplement sinistré après incendie. Il s'agit d'un dispositif de lutte contre le changement climatique qui permet à des propriétaires forestiers d'obtenir des financements de la part d'entreprises devant compenser leurs émissions de CO₂.

Nous comptons reboiser en partie par nous-mêmes et espérons pouvoir bénéficier de financements au moins partiels afin de nous y aider. D'autant plus qu'aujourd'hui, avec les problématiques de changement climatique, la forêt est la solution pour séquestrer du carbone via la photosynthèse.

4 questions à...

Géraldine Fournier et Roxane Tournaire

Responsable et assistante du service Qualité
Sécurité Environnement (QSE) d'UNISYLVA

U..A QUELLES SONT LES MISSIONS DU SERVICE QSE ?

Les certifications d'UNISYLVA, ISO 9001, PEFC® Gestion Forestière Durable, PEFC® chaîne de contrôle et Applicateur de produits phytosanitaires en prestation de services engagent la coopérative à respecter ces normes et référentiels et à s'améliorer constamment en matière de qualité de services, respect de l'environnement et des règles de sécurité. Les missions du service QSE portent donc sur l'ensemble des activités d'UNISYLVA qu'elles soient administratives ou techniques. Ces quatre certifications sont complémentaires, au-delà des garanties qu'elles apportent par des contrôles réguliers des organismes de certification (Bureau Veritas, Ecocert, Qualisud et SGS) elles sont un outil de management et d'amélioration.

U..A AU QUOTIDIEN, QUELLES SONT LES ACTIVITÉS DU SERVICE ?

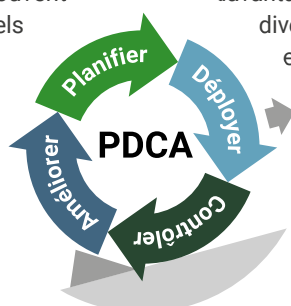
Les tâches réalisées par le service QSE sont diversifiées et contribuent au respect des engagements de la coopérative et de sa Direction. En veille par rapport aux évolutions réglementaires et normatives, nous intégrons en concertation avec les services concernés, les nouvelles exigences aux procédures, consignes et documents pour leur prise en compte dans les méthodes de travail. Les activités de contrôle représentent une part importante des activités du service et nous sommes dotées de nombreux outils, souvent informatiques, permettant d'identifier les éventuels dysfonctionnements. Enfin, le service QSE propose des actions correctives ou préventives, qui sont validées par la Direction et les services, pour toujours rechercher la conformité et l'efficacité. Ces tâches correspondent aux étapes de la roue de Deming, cycle sans fin dont le but est de s'améliorer continuellement.

U..A QUELLES SONT LES PARTICULARITÉS DU SERVICE QSE ?

C'est un service support, un service d'aide à la réalisation des activités d'UNISYLVA. Il ne peut fonctionner sans une forte interaction avec chacun des membres du personnel. Sans l'engagement de la Direction, l'implication des directeurs d'agence, des responsables de services et la participation de l'ensemble des salariés, notre système de management QSE ne fonctionnerait pas. Nous transmettons beaucoup d'informations, mais en demandons aussi beaucoup. La grande diversité des tâches et des sujets abordés sont une autre caractéristique notable du service, avec la nécessité de se tenir à jour des actualités et des évolutions et, de connaître l'ensemble des activités de la coopérative.

U..A LE SERVICE QSE A-T-IL ÉVOLUÉ CES DERNIÈRES ANNÉES ?

Nous devons intégrer aux fonctionnements plus d'exigences réglementaires, normatives, organisationnelles. Notre système de management définit des règles communes, mais tient aussi compte des spécificités de chaque secteur de notre territoire. Chaque prestation réalisée, chaque chantier mis en œuvre est particulier, mais doit répondre à des exigences communes, qu'elles portent sur la qualité des prestations, le respect de l'environnement ou la sécurité sur les chantiers. Nous formalisons, contrôlons, informons et formons davantage le personnel de nos agences et services qui se diversifient pour répondre aux besoins des adhérents et aux enjeux climatiques et sanitaires.



LE SERVICE QUALITÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT D'UNISYLVA, DES MOYENS À VOTRE SERVICE

RESPONSABLE QSE

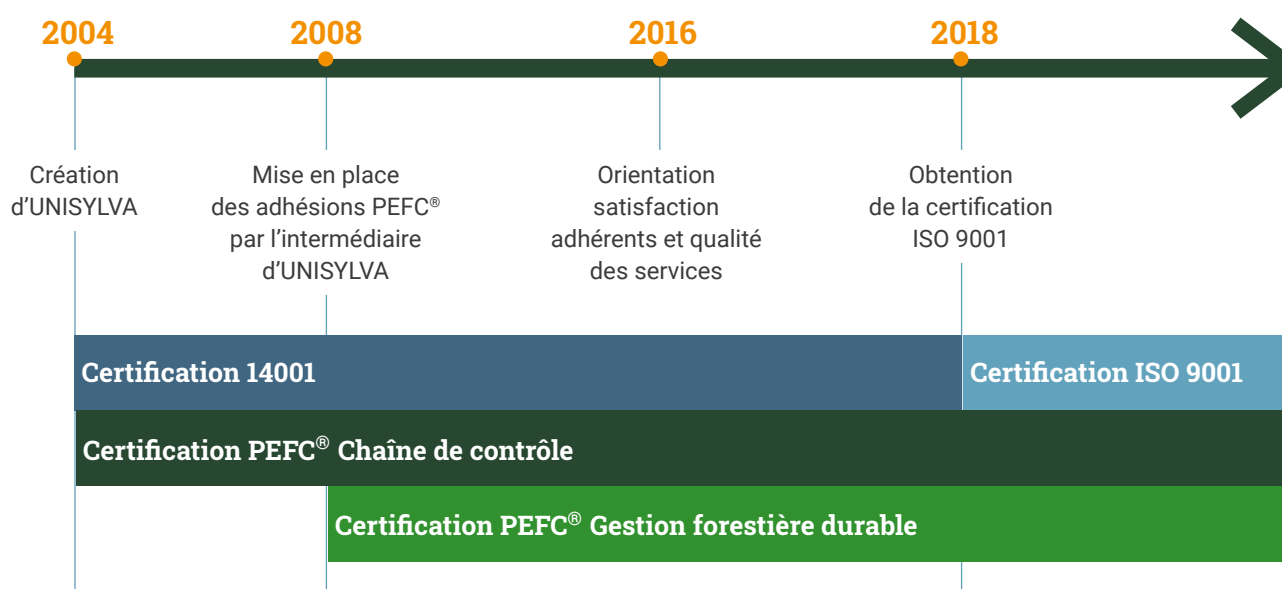
Géraldine Fournier — Responsable Qualité Sécurité Environnement
geraldine.fournier@unisylva.com

ASSISTANTE QSE

Roxane Tournaire — Assistante Qualité Sécurité Environnement
roxane.tournaire@unisylva.com

Depuis sa création en 2004, UNISYLVA est engagée dans des démarches de certifications.

Certaines des coopératives fondatrices d'UNISYLVA avaient déjà mis en place
de telles démarches. Cette amélioration constante est une volonté des coopératives.



PEFC® (PROGRAMME FOR THE ENDORSEMENT OF FOREST CERTIFICATION SCHEMES)

promeut la gestion durable de la forêt et vise à satisfaire
les besoins économiques, écologiques et sociaux
de nos sociétés pour le présent et l'avenir.

PEFC® CHÂÎNE DE CONTRÔLE

assure la traçabilité des bois certifiés.



ISO 9001

pour la qualité
des prestations
de conseil, gestion,
travaux sylvicoles
et d'exploitation
mises en œuvre
pour les propriétaires
forestiers.



En bref

Pensez à votre bilan décennal !

Les propriétaires forestiers, qui ont bénéficié d'une exonération des droits de mutation à titre gratuit ou qui ont bénéficié d'une exonération partielle, en matière d'Impôt sur la Fortune Immobilière de terrains en nature de bois et forêts, doivent produire tous les 10 ans à compter de la date de bénéfice d'exonération, un bilan décennal*. C'est un bilan de la mise en œuvre de votre document de gestion durable (coupes et travaux effectués dans votre forêt). Il est à réaliser sur l'imprimé CERFA 14350-02 et doit être transmis à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du département de situation de la forêt concernée.

Si des coupes et travaux n'ont pas été réalisés ou sont manifestement non conformes au document de gestion, des rappels d'exonération majorés de pénalités pourront vous être demandés. Le bénéfice de cette réduction n'est donc pas systématique, il est subordonné à une gestion effective de la forêt.

UNISYLVA peut, dans le cadre d'un contrat de suivi de gestion ou sur devis, vous préparer ce bilan décennal. N'hésitez pas à contacter votre bureau local.

*À partir de la date d'échéance, vous avez alors 6 mois pour produire le document.

BILAN DÉCENNAL DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT DE GESTION DURABLE

Articles 281 H bis et suivants et 313 BI, et suivants de l'annexe III du code général des impôts. Mise en œuvre des documents de gestion durable prévus à l'article L.122-3 du code forestier conformément aux articles L.124-1 à L.124-6 de ce code.

Avant de remplir cette demande, lisez attentivement la notice d'information 51764. A renvoyer à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du lieu de situation de votre propriété forestière (à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt s'il s'agit de l'un des départements des Pays-de-la-Loire).

IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU BÉNÉFICIAIRE DE L'EXONÉRATION

Nom ou dénomination du groupement forestier : _____

Prénom : _____ Date de naissance du bénéficiaire : ____/____/____

Adresse : _____

Code postal : ____-____ Commune : _____

Téléphone : ____-____-____-____-____-____

Métier : _____

S'il s'agit d'un groupement forestier (compléter également ci-dessous) : _____

N° SIRET : ____-____-____-____-____-____

COORDONNÉES DU DÉCLARANT OU DE LA PERSONNE À CONTACTER

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : ____-____ Commune : _____

Téléphone : ____-____-____-____-____-____

Métier : _____

DOCUMENTS DE GESTION DURABLE RELATIFS AUX PARCELLES CONCERNÉES PAR L'EXONÉRATION

Les parcelles concernées par l'exonération fiscale bénéficient de l'une des garanties ou préconisations de gestion durable suivantes :

☐ Plan simple de gestion n° _____ agréé le ____/____/____ par le DGF

☐ Adhésion le ____/____/____ au règlement type de gestion (RTG) proposé par : _____ (non du DGF agréé) approuvé par : _____

☐ Adhésion le ____/____/____ au code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) : _____

☐ Zone NATURA 200 (Veuillez cocher la présente case si existence document objet (DOCOB), adhésion à une charte, contrat, ou application des articles L.122-7 et L.122-8 du code forestier).

Cerfa N° 14350/03 Mise à jour : octobre 2020 Page 1 / 3

RTG OCCITANIE

APPROBATION D'UN RÈGLEMENT TYPE DE GESTION POUR LA RÉGION OCCITANIE



Très bonne nouvelle pour les propriétaires forestiers de la région Occitanie, un Règlement Type de Gestion présenté par votre coopérative forestière a été approuvé par le Centre Régional de la Propriété Forestière Occitanie pour les départements de l'Aveyron, du Lot et de la Lozère le 15 mars 2022.

Cet outil destiné aux propriétés de moins de 25 ha non soumises à un Plan Simple de Gestion a de multiples intérêts :

- garantir une gestion durable et accéder à la certification PEFC® ;
- pouvoir bénéficier d'abattements fiscaux lors de mutation et de l'Impôt sur la Fortune Immobilière ;
- accéder aux aides publiques (DEFI travaux, DEFI Forêt, DEFI contrat, desserte forestière, Plan de Relance, etc.) ;
- être dispensé de certaines demandes d'autorisation de coupe.

N'hésitez pas à contacter votre technicien de proximité pour des informations complémentaires et/ou la rédaction de ce document de gestion durable.

Aides au renouvellement forestier, version 2022 du Plan de Relance

Au niveau national, 102 millions € d'aide ont été accordés par l'État en 2021 pour 24 400 ha (hors forêt domaniale). UNISYLVA y a fortement contribué avec 8,1 millions € d'aide demandée pour 2 200 ha. Fort de ce succès, l'aide est renouvelée en 2022 avec une enveloppe de 68 millions €. Les conditions d'éligibilité et les taux d'aide restent globalement inchangés. Les évolutions apportées au dispositif sont favorables. La règle « de minimis » de limitation du montant total de l'aide a été levée. Des précisions utiles sur la procédure et les documents nécessaires à la constitution des dossiers ont été

apportées, ainsi que pour certaines opérations (protections gibier notamment). Toutefois, le délai de réalisation des travaux et de demande de versement de l'aide reste le 01/10/2024, soit en pratique pour les plantations une fin des travaux au printemps 2024.

De par la large gamme des peuplements éligibles et le taux d'aide remarquable, ces aides restent une opportunité exceptionnelle pour les propriétaires forestiers. UNISYLVA dispose d'une enveloppe assez large. Il est encore temps d'en profiter ! **Les dossiers sont à déposer avant le 31/12/2022.**

Zoom sur

Le rougissement physiologique du Douglas

Depuis la fin de l'hiver, d'importants phénomènes de rougissement sont observables sur des plantations de douglas en région Nouvelle-Aquitaine (Creuse, Haute-Vienne et Corrèze, en particulier sur les versants nord du plateau de Millevaches) et dans le Livradois-Forez en région Auvergne-Rhône-Alpes. Les peuplements les plus touchés sont âgés principalement de 4 à 12 ans avec des couverts non reforestés. Ce dérèglement physiologique concerne plus particulièrement les zones de moyenne montagne, les zones de plaine semblent plus épargnées.

QUELS SONT LES SYMPTÔMES ?

Le plant présente dans un premier temps un aspect desséché (vert terne) puis on observe un jaunissement des aiguilles qui commence par l'extérieur du houppier et progresse vers l'intérieur du feuillage. La couleur vire ensuite au roux avec un dessèchement du plant. 60 à 80 % des arbres d'une plantation peuvent être touchés par ce rougissement physiologique.

QUELLES SONT LES CAUSES ?

Les causes sont en liaison directe avec les conditions météorologiques que nous avons connues à la fin de l'hiver (février/mars) avec une période de trois semaines en mars sans précipitation, une insolation importante, une différence de température entre le jour et la nuit rendant parfois l'eau du sol non disponible pour les plants (gel). De plus, ces jeunes plants présentent un déséquilibre entre la partie aérienne et la partie souterraine qui est encore peu développée. L'évapotranspiration par les aiguilles est alors supérieure à l'absorption racinaire et le plant se dessèche. Ce dernier mécanisme explique le fait que les très jeunes plantations soient peu concernées par ce phénomène, car leur feuillage est encore peu développé et leur système racinaire suffit pour compenser les pertes par transpiration. Remarque : des facteurs prédisposants tels que les malformations racinaires et la présence de fomes liée au peuplement précédent ont été fréquemment identifiés.



QUE FAIRE ?

Malheureusement, les conséquences sont souvent irréversibles pour l'arbre. Les arbres très atteints meurent, ceux qui conservent des parties vertes peuvent survivre avec une perte de croissance.

Préventif : il faut réduire tous les travaux de dégagement pour ne pas mettre en pleine lumière le plant (voir la photo ci-dessus d'une plantation trop dégagée et dont les plants ont subi le rouge physiologique). Il faut maintenir une ambiance forestière qui va servir de protection au plant.

Curatif : si votre plantation est touchée, il faut différer vos tailles ou élagages précoces pour ne pas affaiblir les jeunes arbres.

À tous nos fidèles collaborateurs et administrateurs partis à la retraite, un grand MERCI !

L'assemblée générale plénière du 24 juin 2022 fut l'occasion après une longue période de distanciation sociale liée à la crise sanitaire, de se réunir de nouveau et de remercier chaudement les personnes parties en retraite ces deux dernières années.

Lors de cette journée de convivialité, ont pu se joindre à nous quatre anciens acteurs essentiels d'UNISYLVA et de la gestion des forêts de nos adhérents.

Benoît de Bellefon

Arrivé en 1996 comme technicien forestier dans les équipes de GEPROBOIS sur Bourganeuf, il a participé à la fusion des 6 coopératives pour former UNISYLVA. Grand acteur du développement commercial d'UNISYLVA durant de nombreuses années, il a quitté ses fonctions de directeur commercial, qu'il occupait depuis 2010, le 31 janvier 2021 pour une retraite amplement méritée.

Philippe Citerne

Arrivé en 1983 comme technicien forestier, d'abord à la Coopérative des Producteurs Forestiers du Cantal et ensuite UNISYLVA après quelques fusions, il a su devenir une référence dans la gestion forestière des forêts auvergnates. Devenu directeur de notre agence du Cantal en 2004, il a contribué au développement d'UNISYLVA sur ce secteur. Apprécié par les propriétaires et ses collègues, il a commencé une seconde carrière de retraité le 31 janvier 2022.

Hervé Malbec

Arrivé en 2000, dans la foulée de la tempête de 1999, dans les équipes de GEPROBOIS d'abord puis chez UNISYLVA, il a arpenté les forêts du plateau de Millevaches et suivi des centaines d'exploitations forestières. Il a quitté ses fonctions de technicien forestier le 30 juin 2021, pour démarrer une vie de retraité bien méritée.

Thierry Thuret

Adhérent de longue date, de la COSAB devenue Coopérative Forestière du Centre puis UNISYLVA, il a soutenu activement la coopération forestière et UNISYLVA en particulier. Propriétaire forestier dans l'Allier et administrateur du Syndicat Forestier de l'Allier, il s'est investi de nombreuses années en tant qu'administrateur de la coopérative.

Nos remerciements vont aussi à **Isabelle Limoges**, **Christine Martin** et **Marie-Neige Palais** actrices du bon fonctionnement administratif d'UNISYLVA et récemment parties à la retraite après de longues années passées au sein de la coopérative ! Notre reconnaissance s'adresse également à mesdames **Chantal Dupré Zakarian** et **Elvire de Brissac**, administratrices investies pour UNISYLVA et ses adhérents.

